

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier du mois de décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, salle de la mairie sous la présidence de M. Christian JEFFROY, Maire.

PRÉSENTS : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – F. LEON (arrivée à 19h56 et point 2.5) – A. FOURNIS-BEYOU (arrivée à 19h35 et point 2.2) – F. GUEHL – J. DROUOT – R. BONABAL – M. LE CORRE – R. MORINIÈRE – J. LE GLAS – C. LATOUCHE – A. LE GALL – B. HUONNIC – V. PERROT – J-F BOUGET – I. ADAM – D. COLIN – V. GUIMBERTEAU – J-P MENOU – A. SENECHAL.

ABSENTS : L. L'HAVEANT – E. CRESSEVEUR

PROCURATIONS : P. PETIBON à Y. LE BRIGANT ; B. PRIGENT à C. JEFFROY ; C. LE RUMEUR à R. BONABAL ; M-A. RIOUAL à M. LE CORRE ; F. LEON à B. HUONNIC ; A. FOURNIS-BEYOU à J-F BOUGET ; S. DESCOURT à C. LATOUCHE

SECRETAIRE DE SEANCE : J. DROUOT

QUORUM : 18/24 en début de séance, quorum atteint

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 novembre 2022.
- Présentation de l'ordre du jour du Conseil Municipal :

1. Projets et travaux

1.1/Création Maison de la Petite enfance : choix des prestataires lots intérieurs

1.2/Avenant lot désamiantage (travaux extérieurs)

2. Ressources Humaines et Finances

2.1/Facturation repas extérieures pour les agents

2.2/Débat d'Orientation Budgétaire 2023

2.3/Décision modificative de crédit

2.4/Demande de subvention : dépôt de dossiers DSIL/DETR

2.5/Clôture budget annexe assainissement

3. Questions diverses

3.1/Convention d'adhésion aux prestations de Maîtrise d'Ouvrage et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage proposées par LTC en bâtiments, voirie, réseaux et aménagement urbain

3.2/Motion de soutien au projet de construction du pont sur le Léguer

3.3/Mise en place du dispositif Pass Culture pour sur la commune

3.4/Versement subvention à l'OCCE

3.5/Plan de sobriété : réglage des horaires d'éclairage public sur la commune

N° de délibération	Date de passage en CM	OBJET	Vote de l'assemblée
2022-144	01/12/2022	Maison de la petite enfance : choix des entreprises pour les travaux intérieurs	Approuvé
2022-145	01/12/2022	Maison de la petite enfance : avenant lot désamiantage	Approuvé
2022-146	01/12/2022	Prime repas pour les agents lors de déplacement sur les communes extérieures	Approuvé
2022-147	01/12/2022	Débat d'Orientation Budgétaire 2023	Approuvé
2022-148	01/12/2022	Décision modificative de crédit	Approuvé
2022-149	01/12/2022	Dépôt des dossiers de subvention DETR et DSIL - Rénovation énergétique de Ti an Holl	Approuvé
2022-150	01/12/2022	Dépôt des dossiers de subvention DETR et DSIL - rénovation du Centre Nautique	Approuvé
2022-151	01/12/2022	Dépôt des dossiers de subvention DETR et DSIL - réfection terrain annexe du Stade de football	Approuvé
2022-152	01/12/2022	Clôture budget annexe assainissement	Approuvé
2022-153	01/12/2022	Convention d'adhésion aux prestations de Maitrise d'Ouvrage proposées par LTC en bâtiment, voirie, réseaux et aménagement urbain	Approuvé
2022-154	01/12/2022	Motion de soutien au projet de construction du pont sur le Léguer	Approuvé
2022-155	01/12/2022	Mise en place du dispositif Pass Culture sur la commune	Approuvé
2022-156	01/12/2022	Versement subvention à l'OCCE	Approuvé

1. Projets et travaux

- **Maison de la petite enfance : choix des entreprises pour les travaux intérieurs (2022-145)**

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux de transformation de l'ancienne école maternelle en maison de la petite enfance ont démarré, pour la 1^{ère} phase, à savoir la rénovation de la coque du bâtiment (lots 1, 3 et 4 donc déjà attribués).

Au cours du mois de septembre, un appel d'offre a été lancé pour les travaux intérieurs à réaliser. La CAO s'est réunie le 23 novembre 2022 et propose de retenir les entreprises suivantes :

N° de lot et objet de la consultation	Entreprises	Montant HT	Statut du lot
Lot n° 1 Désamiantage	LIZIARD	64 910,00€	Déjà attribué
Lot n° 2 Gros Œuvre	AUFFRET	22 242,64€	Proposition
Lot n° 3 Couverture/Bardage Métal	DILASSER	116 250,00€	Déjà attribué
Lot n° 4 Menuiseries extérieures/Bardage bois	MOTREFF	155 863,20€	Déjà attribué
Lot n° 5 Menuiseries intérieures	MOTREFF	19 878€	Proposition
Lot n° 6 Cloisons/Doublage	LAPOUS	13 789,65€	Proposition
Lot n° 7 Isolation/Faux-plafonds	LAPOUS	29 475,22€	Proposition
Lot n° 8 Carrelage/Faïence	Infructueux : pas d'offre		Non attribué Devis en direct
Lot n° 9 Peintures/Sols souples	LE GUEN PEINTURE	14 200€	Proposition
Lot n° 10 Plomberie/Chauffage/Ventilation	EN COURS	D'ANALYSE	Proposition
Lot n° 11 Electricité	EN COURS	D'ANALYSE	Proposition
Architecte Maitre d'œuvre	LAAB Architectes	39 500,00€	Déjà attribué
Assistant à maîtrise d'ouvrage	LTC	15 500,00€	Déjà attribué
Bureau de contrôle	VERITAS	3 695,00€	Déjà attribué
Coordonnateur SPS	BREIZH SPS	1 592,50€	Déjà attribué
TOTAL :		496 896,21€	

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, ATTRIBUE les lots 2, 5, 6, 7, 9 aux entreprises inscrites dans le tableau ci-dessus, conformément à l'avis de de la CAO.

- **Maison de la petite enfance : avenant lot désamiantage (2022-145)**

M. le Maire informe l'assemblée que l'entreprise Liziard, titulaire du lot 1, désamiantage, a dû faire face à un surcoût non prévu qu'il convient de régulariser via un avenant.

En effet, le projet initial consistait à désamianter le toit et faire intervenir en même temps le couvreur. Malheureusement, le bureau de contrôle a refusé ce procédé et le désamianteur a donc été dans l'obligation de tout désamianter intégralement avant que le couvreur ne puisse

intervenir. Un bâchage spécial a donc dû être mis en œuvre. Des frais de compteur provisoire sont également à prendre en charge. Le coût de ce surplus se chiffre à 1 780.04€ HT.

Par ailleurs, l'entreprise a découvert des ardoises en composite probablement amianté dans le plenum. Des analyses sont en cours pour savoir si elles le sont véritablement ou pas. Si elles sont amiantées, il serait dommage de ne pas profiter de la présence de cette entreprise spécialisée pour retirer ces ardoises bien que leur présence ne gêne pas le bon déroulement du projet. Mais le bâtiment serait alors totalement dépourvu de matériaux amiantés. Le devis transmis par l'entreprise est évalué à 4 320€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE la signature de l'avenant de régularisation des dépenses du lot n°1 Désamiantage avec l'entreprise Liziard pour un montant de 1 780.04€, portant le marché à 66 690.04€ HT, **AUTORISE** la signature de l'avenant pour retirer ces ardoises s'il s'avérait qu'elles sont amiantées, au tarif de 4 320€ HT.

2. Ressources humaines et finances

• Prime repas pour les agents lors de déplacement sur les communes extérieures (2022-146)

M. le Maire informe l'assemblée que lorsque les agents des services techniques partent à la journée sur des communes extérieures dans le cadre de la mutualisation de service, ils ont le droit de bénéficier d'une prime à hauteur de 15€25 par repas, sur la base des grilles forfaitaires fournies par le CDG. Le barème ayant évolué, M. le Maire indique qu'il sera désormais de 17€50 par repas.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE la mise à jour des frais de prise en charge des repas extérieurs lorsque les agents de la commune sont en déplacement dans le cadre de la mutualisation intercommunale, **PRECISE** que ce montant sera automatiquement réévalué et ajusté en fonction de l'évolution des barèmes dès qu'ils seront applicables sans que ce soit étudié et approuvé en conseil municipal.

• Débat d'Orientation Budgétaire 2023 (2022-147)

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans les deux mois avant le vote du budget (article L5211-36 du CGCT) un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (article L2312-1).

Dans la perspective du débat d'orientation budgétaire (D.O.B), une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation des membres du Conseil Municipal.

La note de synthèse doit comporter :

1. L'évolution des dotations de l'Etat,
2. L'évolution des taux d'imposition et des bases
3. Le niveau d'endettement et son évolution envisagée
4. Les marges de manœuvre (évolution) – autofinancement
5. Les principaux investissements

L'année 2023, est l'année qui marque la moitié du mandat électoral. Elle sera consacrée à la fin de tous les chantiers en cours et du lancement des études (Petite Ville de Demain) pour les futurs travaux à venir.

Proposition de budget primitif 2023 : voté pour la première fois avant la fin de l'année en cours. Cela nous permet :

- De payer les entreprises au-delà des 25% de crédit autorisé par le conseil municipal,

- La mise en œuvre plus rapide des projets de l'année sans attendre fin mars,
- D'éviter des restes à réaliser trop importants.

Procédure :

Pour le vote du budget de l'année en cours, **il est réglementaire d'exclure les résultats de l'année précédente ainsi que les restes à réaliser, et d'augmenter l'emprunt artificiellement si besoin** (pour remplacer les résultats de l'exercice).

Lors du vote des comptes administratif et de gestion 2022, un budget supplémentaire sera obligatoirement voté et clôturera notre cession budgétaire 2023.

Pour élaborer ce budget supplémentaire 2023, il nous faudra prendre en compte cette année, le plan de sobriété lié à l'économie d'Énergie.

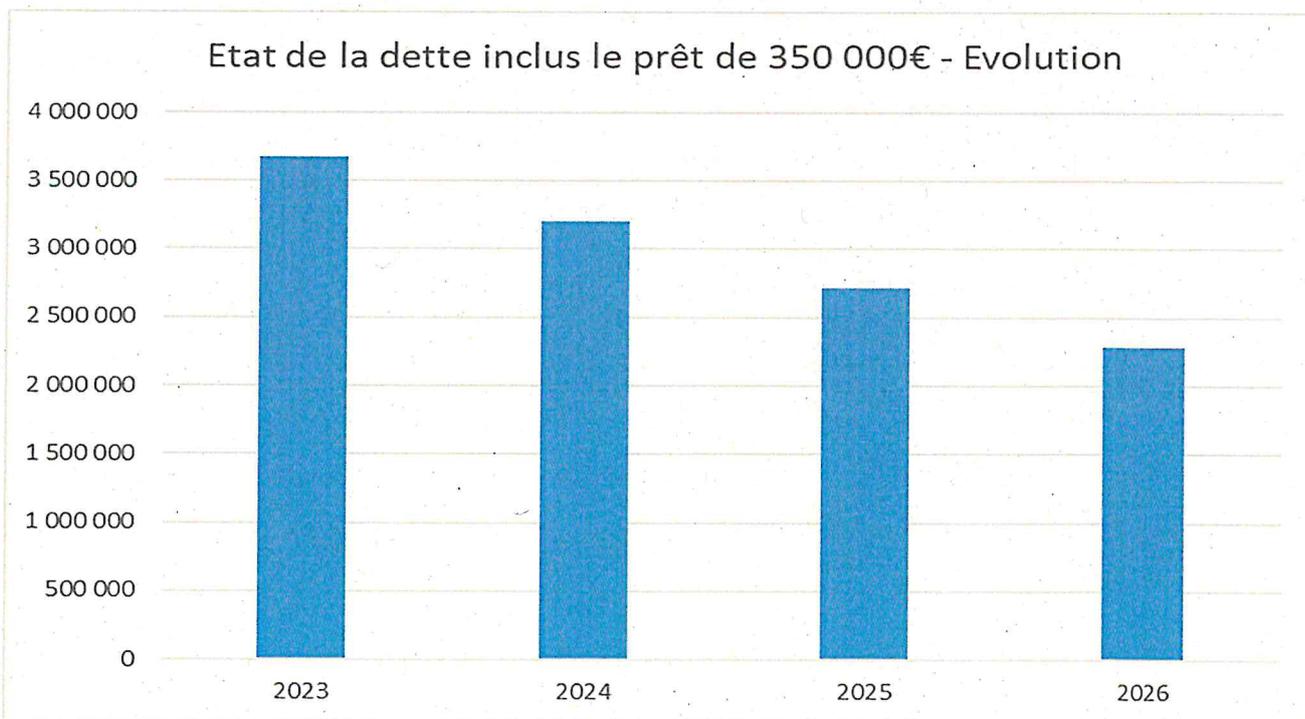
Pour ce faire, au vu des informations en notre possession, le chap. 011 a été augmenté aux articles Electricité, combustible et carburant de 83 900€ par rapport au BP 2022.

Les orientations budgétaires proposées sont :

- Stabiliser les taux d'imposition communaux,
- Maîtriser le taux d'endettement de la commune,
- Maîtriser les charges de fonctionnement, tout en maintenant un service à la population de qualité,
- Prévoir les investissements nécessaires à la sécurisation et l'embellissement de la commune.

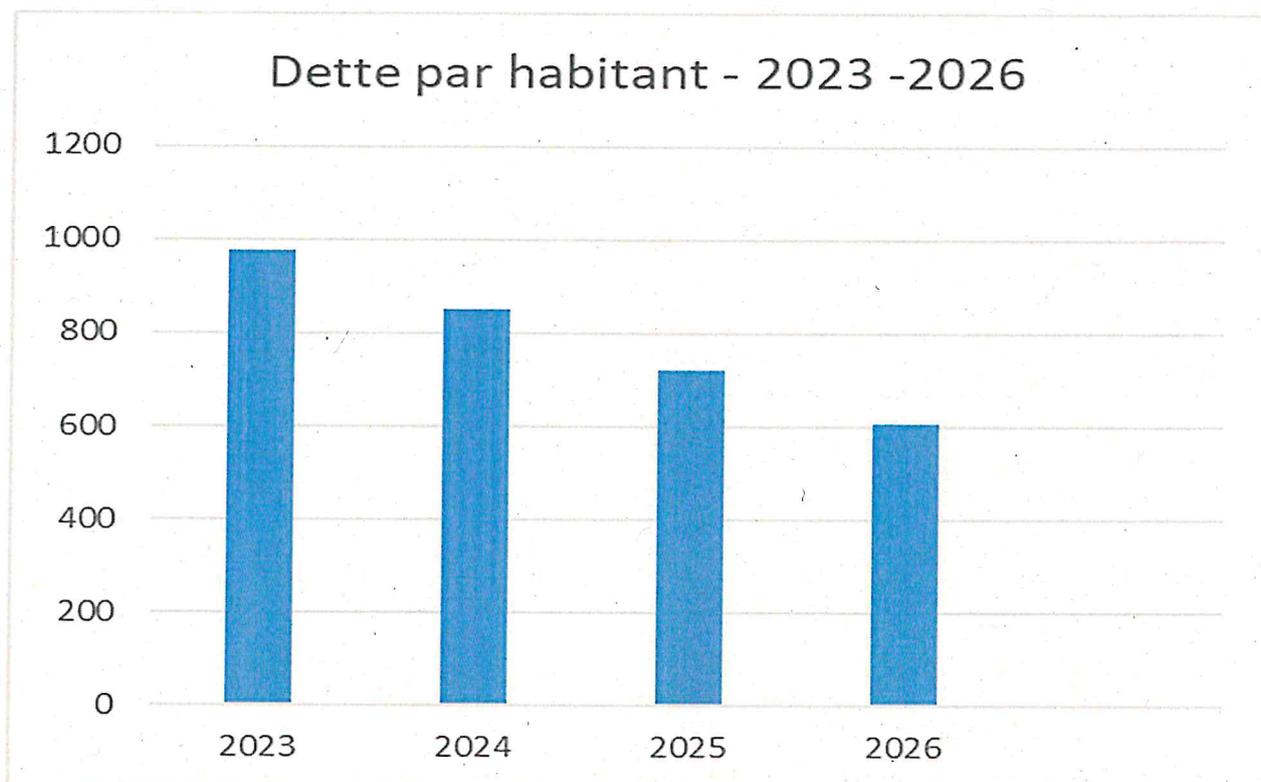
Etat de la dette (en euros) – Année 2023

Le budget fera apparaître les nouveaux investissements financés par le FCTVA, le virement à la section de la section de fonctionnement, les nouvelles recettes (ventes, subventions), l'amortissement et un emprunt prévu à hauteur de 350 000€. Les restes à réaliser inscrits au budget supplémentaire seront équilibrés par le résultat n-1.



Année	2023	2024	2025	2026
Capital restant dû	3 678 791	3 201 155	2 714 474	2 283 795

Taux d'endettement par habitant



Année	2023	2024	2025	2026
Dettes par habitant	978	851	722	607

Ces tableaux nous montrent une gestion rigoureuse de la dette et nous donne la possibilité d'avoir recours à l'emprunt pour les années à venir, en toute sérénité.

Dotations et taux d'imposition

Ces données sont des estimations pour l'élaboration du budget 2023, l'Etat ne nous ayant pas transmis les montants définitifs des dotations, à ce jour.

L'augmentation proposée pour l'ensemble des dotations est de 2% par rapport à 2022, ce qui reste raisonnable et nous permet d'élaborer un budget sincère.

Estimation des dotations - l'année 2023

Dotation forfaitaire	691 525 €
Dotation de solidarité rurale	535 427 €
Dotation nationale de péréquation	138 336 €
Total	1 365 288 €

Fiscalité 2023 – Produit 2023
Ressources fiscales estimées – 2023

	Base 2022	Taux	Produit 2022	Prévision base 2023	Taux	Produit 2023	Différence
Taxe foncière	4 022 000,00	43,53%	1 750 777	4 062 220,00	43,53%	1 768 284	17 507,77
Taxe foncière non-bati	211 500,00	54,52%	115 310	209 385,00	54,52%	114 157	- 1 153,10
						Recette nouvelle	16 354,67
						Coefficient correcteur	3876
						Total recette nouvelle	20 230,67 €

L'évolution de la population engendre mécaniquement une recette supplémentaire estimée approximativement à 20 000€ par an.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Comme énoncé précédemment, la section de fonctionnement est parfaitement maîtrisée et en adéquation avec nos besoins pour rendre le meilleur service qu'il soit à nos concitoyens.

Le **chapitre 011** (charges à caractère général) est estimé ce jour à 1 106 898€, dû à l'augmentation, déjà citée en préambule, des charges liées à l'énergie (combustible, électricité et carburant) et naturellement par rapport aux nouvelles demandes.

Nous continuons notre politique de soutien aux associations, plusieurs d'entre elles ont intégrées leurs nouveaux locaux (Poul Scornet, ancienne école notre dame, extension du boulodrome, ...), d'autres bénéficient de travaux sur leur structure respective et le soutien financier par le biais des subventions aux associations, à hauteur de 45 000€, malgré le climat économique difficile.

Le **chapitre 012** (charges de personnel) affiche une légère hausse, dû à la majoration de l'indice voulue par le gouvernement, dans le cadre du soutien au pouvoir d'achat.

Le **chapitre 65** (autres charges de gestion courante) : Il est prévu une subvention de fonctionnement de 60 000€ au CCAS.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Dans notre nouvelle façon d'appréhender le budget primitif 2023, nous restons prudents et nous estimons une stabilité des recettes que nous ne pouvons afficher, n'ayant pas les résultats de l'année précédente.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES - DEPENSES

Les nouveaux crédits pour le programme d'investissement répondent aux obligations de la commune :

- Une bonne gestion du patrimoine, notamment les éléments touchant à la sécurité (éclairage public...).
- Un renouvellement d'équipement pour le bon fonctionnement des services communaux.
- La dotation aux amortissements est prioritairement dédiée à cette dépense.

La section d'investissement est financée principalement par :

- Le FCTVA,
- L'emprunt,

- L'amortissement,
- Diverses subventions d'équipement,
- Le virement de la section de fonctionnement...

M. Le Maire lance le débat après ce Rapport d'Orientation Budgétaire :

I ADAM : Il va être difficile de gérer l'explosion des coûts énergétiques, de l'achat des matériaux... Ou ça va s'arrêter ? Comment élaborer un budget ? Quelle marge de sécurité ?

M. Le Maire : oui c'est pour ça qu'on dépasse le million d'euro au 011 (Dépenses courantes – Affaires Générales) ! Heureusement on a une garantie des prix de l'énergie jusqu'en avril via le marché géré par le SDE. Mais après avril on ne sait pas où on va.

I ADAM : ça aura un impact, forcément, sur les projets et investissements à venir

M. Le Maire : Nous devons naviguer à vue. Quid du projet de la place du 19 mars ? Peut-être à réaliser en plusieurs phases ?

I ADAM : les collectivités vont devoir prioriser mais les privés aussi.

M. le Maire propose d'aborder la réunion sobriété énergétique de ce jour et donne la parole à M. HUONNIC qui présente les mesures prises :

M. HUONNIC rappelle à l'assemblée qu'un groupe de travail s'est créé lors de la dernière séance du conseil municipal pour élaborer un plan de sobriété énergétique visant à réduire autant que faire se peut les factures énergétiques à venir et l'impact écologique de nos habitudes de vie.

Ce groupe s'est réuni ce jour pour travailler tout d'abord sur les horaires d'éclairage public qui vont désormais être mises en place sur la commune le plus vite possible, dans les 15 jours à venir au plus tard. Ces décisions sont :

- Allumage de l'EP sur l'ensemble de la commune à 6h45 le matin par rapport aux cars scolaires, le 1^{er} passe à 7h05, cela laisse 20min aux enfants pour atteindre à pied leur abris bus
- Extinction de l'EP sur l'ensemble de la commune à 21h00 le soir. Etant précisé que les commerçants ont été sondés et sont d'accord avec cette mesure. Etant également précisé que l'éclairage sera mis en marche forcé en cas de festivité.
- Suppression d'une ampoule sur deux quand c'est possible
- Projecteur au cinéma, à la salle omnisport et à Ti an Holl. Idem au cinéma à qui la commune va demander d'en installer 1 ou 2 et qui seront subventionnés par la commune. L'association doit être contactée pour voir si elle est d'accord.
- Que chaque utilisateur de salles soit attentif à la gestion de l'électricité. Suggestion de mener une campagne d'affichage sur l'électricité et aussi pour l'eau.

Le SDE intervient sur la commune le 19 décembre pour travailler sur une gestion à distance des 42 horloges pour un coût de 22 500€.

M. COLIN : quels sont les coûts de télécom d'une telle installation ? L'économie des énergies commence toujours par la métrologie (combien on consomme et où ?) afin de pouvoir mesurer précisément les résultats.

M. Le Maire : on semble être capable de le faire.

M. Le Brigant : Le SDE va nous proposer une application au niveau communal pour mesurer ce qui est consommé via Linky.

M. COLIN : Linky manque de précision pour mesurer l'économie.

M. COLIN : et pour le marché l'été ?

M. LE BRIGANT : on aura équipé nos horloges donc on pourra sectoriser plus facilement les lieux qu'on souhaite éclairer

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire présenté à l'assemblée en préambule du budget primitif 2023 qui sera soumis à l'assemblée le 15 décembre prochain,

PREND ACTE de la décision d'éteindre l'éclairage public sur la commune dès 9h00 et de l'allumer à 6h45 le matin.

- **Décision modificative de crédit (2022-148)**

Proposition conseil municipal du 01 décembre 2022

Décision modificative

Budget Commune

Section de fonctionnement- BP 2022

Dépense					Recette				
Chapitre	Article	Fonction	Intitulé	Montant	Chapitre	Article	Fonction	Intitulé	Montant
012	64131	01	Rémunération	50 000,00 €					
023	023		Virement à la section d'investissement	- 108 300,00 €					
011	60632	020	Fournitures de petit équipements	60 000,00 €					
011	611	020	Contrats de prestations de services	10 000,00 €					
011	6135	020	Locations mobilières	20 000,00 €					
011	615232	020	Réseaux	11 000,00 €					
011	6161	01	Multirisques - Assurances	4 000,00 €					
011	6156	020	Maintenance	5 000,00 €					
022	022		Dépenses imprévues	- 51 700,00 €					
Total				- €	Total				- €

Section d'investissement - BP 2022

Dépense					Recette				
Chapitre	Article	Fonction	Intitulé	Montant	Chapitre	Article	Fonction	Intitulé	Montant
020	020	01	Dépenses imprévues	- 70 000,00 €	021	021		Virement de la section de fonctionnement	- 108 300,00 €
16	1641	01	Capital emprunt	- 38 300,00 €					
Total				- 108 300,00 €	Total				- 108 300,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la décision modificative proposée ci-dessus.

- **Dépôt des dossiers de subvention DETR et DSIL**

M. Le Maire informe l'assemblée que les dossiers de demande de subvention DETR et DSIL auprès des services de l'Etat pour 2023 doivent être déposés au plus tard le 14 décembre prochain. Les délais étant extrêmement courts, il est proposé à l'assemblée d'autoriser dès aujourd'hui le dépôt de ces demandes bien que le budget 2023 n'ait pas encore été approuvé. Pour 2023, un seul appel à projet commun aux deux dispositifs est lancé dans la limite de trois dossiers par commune.

M. le Maire propose de solliciter les aides de l'Etat pour les projets suivants :

- 1/Rénovation énergétique de Ti an Holl
- 2/Réhabilitation du centre nautique
- 3/Réaménagement du Terrain de football

Rénovation énergétique de Ti an Holl (2022-149)

M. Le Maire rappelle la fonction du bâtiment communal Ti an Holl (Maison pour tous) : il s'agit d'un espace commun à toutes les associations et géré par l'Office Culturel Municipal dont la mission est, entre autres, de promouvoir des activités culturelles sur la commune à travers la mise en place d'ateliers, d'expositions, de stages.... Le bâtiment accueille également l'ensemble des associations pour les réunions, assemblées générales ou rencontres diverses.

Il est proposé à l'assemblée de consacrer une enveloppe budgétaire conséquente pour réaliser une rénovation énergétique du bâtiment et demander les subventions suivantes :

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL

Demande de subvention auprès de LTC au titre des fonds de concours

Demande de subvention auprès du Département au titre du nouveau Contrat de Territoire

M. le maire précise qu'il s'agit avant tout d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de la préfecture, de l'EPCI et du Département. Les crédits de dépenses seront examinés lors du vote du budget prévu le 15 décembre prochain.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de rénovation énergétique de Ti an Holl,

PRECISE que les crédits de dépenses seront soumis au vote de l'assemblée lors de la séance du conseil municipal dédié au budget primitif 2023 prévu en décembre prochain,

AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'état au titre du dispositif DETR/DSIL 2023,

AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de LTC au titre du dispositif fonds de concours,

AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre du nouveau Contrat de Territoire.

Rénovation du Centre Nautique (2022-150)

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a répondu à un appel projet pour financer des travaux de réhabilitation du centre nautique municipal qui subit les intempéries depuis un certain temps. Malheureusement, la commune n'a pas été retenue pour ce projet.

Malgré tout, il est proposé à l'assemblée de consacrer une enveloppe budgétaire conséquente pour réaliser cette réhabilitation et ainsi demander les subventions suivantes :

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL

Demande de subvention auprès de LTC au titre des fonds de concours

Demande de subvention auprès du Département au titre du nouveau Contrat de Territoire

M. le maire précise qu'il s'agit avant tout d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de la préfecture et de l'EPCI. Les crédits de dépenses seront examinés lors du vote du budget prévu le 15 décembre prochain.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le projet de réhabilitation du Centre Nautique,

PRECISE que les crédits de dépenses seront soumis au vote de l'assemblée lors de la séance du conseil municipal dédié au vote du budget primitif 2023 prévu en décembre,

AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'état au titre du dispositif DETR/DSIL 2023,

AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de LTC au titre du dispositif fonds de concours.

AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre du nouveau Contrat de Territoire.

Réfection terrain annexe du Stade de football (2022-151)

M. Le Maire rappelle à l'assemblée l'objectif de réhabiliter le terrain annexe pour en faire un vrai terrain pouvant non seulement accueillir des matchs de jeunes voir de séniors mais également de servir de terrain d'entraînement de qualité (absorption de la pluie et éclairage performant) afin de préserver autant que faire se peut le seul terrain d'honneur.

Il est proposé à l'assemblée de consacrer une enveloppe budgétaire pour réaliser ce projet et ainsi demander les subventions suivantes :

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL

Demande de subvention auprès du Département au titre du nouveau Contrat de Territoire

M. le maire précise qu'il s'agit avant tout d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de la préfecture et du département. Les crédits de dépenses seront examinés lors du vote du budget prévu le 15 décembre prochain.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le projet de réhabilitation du terrain annexe du stade de foot,

PRECISE que les crédits de dépenses seront soumis au vote de l'assemblée lors de la séance du conseil municipal dédié au vote du budget primitif 2023 prévu en décembre,

AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'état au titre du dispositif DETR/DSIL 2023,

AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du département au titre du dispositif Contrat de Territoire pour l'année 2023,

- **Clôture budget annexe assainissement (2022-152)**

M. le Maire précise à l'assemblée que les compétences assainissement et eau potable ont été transférées à Lannion Trégor Communauté, depuis plusieurs années.

Aujourd'hui la préfecture demande la clôture de ce budget, car il n'a plus vocation d'exister réglementairement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la clôture du budget assainissement.

3. Questions diverses

- **Convention d'adhésion aux prestations de Maitrise d'Ouvrage proposées par LTC en bâtiment, voirie, réseaux et aménagement urbain (2022-153)**

M. Le Maire informe l'assemblée que la convention d'adhésion au schéma de mutualisation proposée par LTC et notamment le fait de pouvoir conventionner avec le bureau d'étude de LTC pour une aide en matière de bâtiment, voirie, réseaux et aménagement urbain prend fin au 31/12/2022. Afin de pouvoir garder ce service, il convient d'autoriser M. Le maire à signer une nouvelle convention cadre nous permettant d'adhérer au service pour les 3 prochaines années.

Chaque fois que nous aurons besoin du bureau d'étude, une convention propre au projet sera établie avec un coût estimatif calculé en fonction du montant du projet sur la base d'un coût horaire de 38€94, soit 148€ par ½ journée de travail.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
AUTORISE M. Le Maire à signer la convention cadre pour la réalisation de prestations de services entre commune et communauté et notamment les prestations de service du bureau d'étude pour la maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiments, voirie, réseaux et aménagement urbain.

- **Motion de soutien au projet de construction du pont sur le Léguer (2022-154)**

M. Le Maire informe l'assemblée d'un courrier reçu par le collectif Stop au Pont à destination de tous les élus de la commune. Ce courrier a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail accompagné d'une proposition de motion de soutien rédigée par les maires du pôle de Plestin qui sont, pour leur part, favorable à ce projet. Cette motion a déjà été validée au par le conseil municipal de St Michel ces derniers jours.

Ainsi, M. Le Maire propose à l'assemblée d'adopter cette mention :

Motion pour la construction du pont aval sur le Léguer

Depuis quelque temps se développe une campagne publique contre le projet de construction d'un pont aval sur le Léguer à Lannion.

Nous voulons faire le point sur ce dossier, en rappeler les arguments, afin de prendre position définitivement au sujet de cette infrastructure majeure pour le Trégor.

L'utilité du projet de 4^e pont à Lannion est reconnue depuis longtemps.

Ce projet a été approuvé dès la fin des années 2000 par le Conseil Communautaire de Lannion Trégor Agglomération. Il a été intégré au premier projet de territoire approuvé en 2010.

La Ville de Lannion l'a elle-même approuvé par plusieurs délibérations et a modifié son P.L.U. pour permettre l'implantation du pont au bas de l'avenue de la Résistance.

Lors des révisions successives du Projet de Territoire de Lannion Trégor Communauté, la nécessité de construire ce pont a été constamment réaffirmée par les Conseils Communautaires qui se sont succédés à chaque nouvelle extension du périmètre de la Communauté et à chaque nouvelle élection municipale.

Rappelons les arguments qui justifient dès l'origine la construction de ce pont :

- Relier rapidement le sud-ouest du territoire de la Communauté, c'est-à-dire le canton de Plestin-les-Grèves à la zone industrielle de Pégase et à la Côte de Granit Rose. Le pont faciliterait en particulier la circulation des salariés des entreprises de Lannion habitant les communes du sud-ouest ;
- Favoriser le développement de la zone artisanale et commerciale de Bel-Air qui peine à se remplir ;
- Eviter une importante circulation de passage en centre-ville de Lannion, en particulier de poids-lourds, ce qui diminuera l'encombrement de certaines rues commerciales ;
- Faciliter l'intégration au centre-ville de Lannion des quartiers de la Rive Gauche et de Nod-Uhel.

Le projet de pont aval de Lannion, qui se situe à l'intersection de deux routes départementales, a été adopté par le Conseil Départemental. Il a été intégré à son Schéma

Départemental d'Aménagement Routier, ce qui signifie en particulier un engagement financier de 50% du coût des études et de 30% de celui des travaux.

Enfin, le 30 juin 2021, le projet de territoire Cap 2040 a réaffirmé la nécessité de construire le pont Aval de Lannion : c'est l'objectif 36 de notre feuille de route.

Il faut préciser que le projet de pont a été amélioré en prenant en compte la demande de l'association Trégor-Bicyclette, d'y intégrer une voie cyclable. Le surcoût de 1,2 M€ a été adopté et un financement spécifique de 0,625 M€ a été obtenu de l'Etat.

D'autre part, si le coût total du projet, 15 M€ HT environ, peut paraître élevé, il est largement partagé avec le Conseil Départemental qui apportera environ 5 M€. Il a aussi obtenu des financements publics : à ce jour 0,6 M€. Le solde du coût de cette infrastructure, entre 9 et 10 M€ pourra être financé par emprunt à très long terme, sur 50 années environ, soit 200.000€/an de remboursement, ce qui est tout à fait supportable pour LTC. Et il ne générera quasiment aucun coût de fonctionnement.

On peut aussi noter que l'évolution des moyens de transport vers de plus en plus d'électrique ne favorisera pas la diminution annoncée par certains de la circulation automobile, au contraire. L'automobile à motorisation électrique ou à hydrogène va devenir le moyen de transport bien adapté aux déplacements dans notre territoire. Il doit donc bénéficier d'infrastructures adaptées au développement du Trégor.

Le projet de pont aval a été un temps suspendu pour examiner un autre projet de désenclavement de Lannion, celui du contournement sud de Lannion. Cet autre projet permettrait de relier la route de Morlaix (à Bel-Air) à celle de Plouaret (à Quillery en Ploubezre) et à celle de Guingamp (à Boutil). Ce contournement permettrait aussi de rejoindre ensuite le contournement « est » vers Perros-Guirec. Un autre avantage serait de désenclaver l'hôpital situé à Kergomar en fond d'impasse derrière la gare de Lannion.

Mais cet autre projet, nettement plus coûteux, a été suspendu. La défense d'intérêts particuliers, soutenue par des opposants systématiques à toute infrastructure routière nouvelle, nous a poussé à redonner la priorité au pont aval.

Aujourd'hui, les élus du pôle de Plestin-les-Grèves veulent que ce pont aval soit désormais réalisé dans les meilleurs délais.

De nouveaux arguments rendent cette infrastructure encore plus nécessaire aujourd'hui.

Nous nous plaçons résolument dans une perspective de développement économique du Trégor, et donc de sa population. Ce développement du Trégor doit se faire de façon harmonieuse. Malheureusement on observe un transfert de trop nombreux services structurants vers le nord de Lannion. Ainsi, le principal Centre de Secours des Pompiers de Lannion a été transféré à Pégase 5, ce qui dégrade gravement la desserte des secours au sud du territoire. Bientôt c'est la caserne de Gendarmerie qui quittera aussi la Rive Gauche pour Saint-Hugeon...

D'autre part, les zones commerciales continuent de se développer de Saint-Marc à Saint-Quay-Perros, renforçant toujours davantage le même pôle géographique.

Nous, élus des communes du pôle de Plestin-les-Grèves, demandons que le dossier d'investissement du pont aval sur le Léguer soit réalisé en priorité. Nous souhaitons aussi être associés aux projets d'évolution de la circulation et du stationnement de notre ville-

centre, Lannion. En effet, nos habitants, concernés directement par les projets en cours d'aménagement du centre-ville, peuvent avoir leur mot à dire.

En conclusion, nous demandons que la voix de nos communes rurales soit entendue.

I ADAM : ok pour la motion mais le surcout de la piste cyclable est inadmissible. A ce prix-là on pouvait revoir les virages de St Michel, bien plus dangereux. Mais selon moi ce projet de pont est vital.

M. Le Maire : chaque année perdue c'est 400 000€ de plus pour le projet.

Mme GUIMBERTEAU : Qu'est-ce qu'on attend pour y aller ?

M. Le Maire : La décision est prise mais le projet prend du temps. Il n'est pas question qu'on relance le débat. On y va.

M. MORINIERE : j'ai voté pour en 2008, ça fait donc 14 ans.

Mme LATOUCHE : c'est bien une piste cyclable à cet endroit ?

M. Le Maire : pas sûr, Lannion va refaire ses quais avec ce pont et aura prévu une piste cyclable sécurisée à cet endroit. Plusieurs associations de vélo ont dit qu'ils n'emprunteront pas ce pont.

M. MENOU : est-il prévu des zones de dépassement entre Plestin et Lannion ?

M. Le Maire : il y a eu des projets mais Ploumilliau avait bloqué.

M. Le Maire : ok pour cette motion ?

Oui général avec précision : souhait de M. HUONNIC d'intégrer dans la motion le projet de rocade vers la N12.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

ADOpte la motion de soutien au projet de construction du pont en aval sur le Léguer à Lannion proposé par l'ensemble des élus du pôle de Plestin-les-Grèves,

DEMANDE également à ce que la rocade soit de nouveau mise en projet (Bel air – RN 12), afin d'amélioration de la desserte sud.

- **Mise en place du dispositif Pass Culture sur la commune (2022-155)**

M. Le Maire informe l'assemblée que la commune a demandé à pouvoir être partenaire du dispositif Pass Culture. Il s'agit d'un dispositif d'accès aux activités culturelles mis en place par le gouvernement français à destination des jeunes entre quinze et dix-huit ans. Il se présente sous le format d'une application mobile et web.

Comme pour le dispositif chèque-culture validé par l'assemblée lors du dernier conseil, il convient désormais de valider ce partenariat pour accepter le paiement des services proposés par le service culturel via le dispositif Pass Culture. Il convient également de modifier la régie recette pour permettre l'encaissement des fonds.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la commune à adhérer au dispositif Pass Culture afin que les jeunes bénéficiaires puisse régler les prestations proposées via cette application,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce projet : modification de la régie, conventionnement avec un prestataire...

- **Versement subvention à l'OCCE (2022-156)**

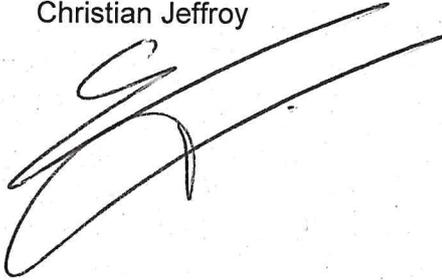
M. Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de verser une subvention exceptionnelle à la caisse des élus (OCCE) au titre de la participation de la commune aux voyages des enfants en Normandie et à Nantes. Le montant demandé est de 2 700€.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
AUTORISE le versement de cette subvention exceptionnelle**

**M. Le Maire remercie Jean-Michel, correspondant Télégramme, qui quitte ses
fonctions.**

ORDRE DE JOUR EPUISE, SEANCE LEVEE A 20h20

Le Maire
Christian Jeffroy



La secrétaire de séance
Janic Drouot



Diffusé sur le site internet de la Mairie le 16/12/2022
Affiché le 16/12/2022